

## Am Park, Bofferdange

Prix par mois

### Prix par personne

#### Occupation simple

EUR

#### Chambres

Chambre simple / lavabo	2.333,97 à 2.375,85	
Chambre simple / lavabo / WC	2.480,51 à 2.585,57	
Chambre simple / salle de douche (lavabo, WC, douche)	2.624,64 à 3.151,88	

#### Studios

#### Occupation simple

#### Occupation double

Chambre double <b>sans</b> porte communicante / kitchenette / salle de douche (lavabo, WC, douche)	4.412,62 à 5.253,12	2.206,31 à 2.626,56
--	---------------------	---------------------

*Les prix varient en fonction de la surface du logement.  
Beaucoup de logements disposent d'un balcon.*

### Contact

CIPA  
Am Park  
154, route de Luxembourg  
L-7374 Bofferdange

Tél : 33 17 17-1  
Fax : 33 54 94  
am-park@servior.lu

Prix indexés au 01.08.2018  
Document non contractuel. Seuls les prix repris dans le  
« Contrat d'hébergement et de prise en charge » font foi.

### Principaux services inclus

- Hébergement
- Trois repas principaux de la journée
- Collations
- Programme d'activité
- Système d'appel-malade
- Clé (électronique ou autre)
- Linge de lit et réfection journalière de la literie
- Nettoyage hebdomadaire du logement
- Frais de chauffage, d'eau et d'électricité
- Assurances

### Principaux services pour convenance personnelle

- Boissons lors des repas (hors eau plate ou gazeuse)
- Abonnement téléphonique et communications
- Poste de télévision avec accès au réseau de télédistribution\*
- Entretien du linge privé
- Cafétéria
- Repas en chambre pour convenance personnelle
- Service transport pour convenance personnelle ou visites médicales
- Parking
- Excursions et vacances
- Soins pour convenance personnelle
- Repas pour invités

\* selon centre

### Aides et soins

Si le résident dispose d'une synthèse de prise en charge de l'**Assurance dépendance**, SERVIOR preste tous les actes y incombant (hygiène corporelle, nutrition, mobilité, habillement, activités d'appui à l'indépendance...) sans frais supplémentaires pour le client.

Sur ordonnance médicale, SERVIOR preste également des soins infirmiers (pansements, injections...) et d'autres actes médico-délégués (kinésithérapie...) couverts entièrement ou partiellement par l'**Assurance maladie**.